

Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (PSIR)

Consultation selon l'art. 19 OAT relative aux adaptations et compléments 2012

Par la présente, la population est informée de la mise à l'enquête publique du projet d'adaptation et de complément 2012 à la partie conceptionnelle du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (PSIR).

Le document a pour objet éléments du projet en consultation «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» qui relèvent du plan sectoriel, notamment le programme de développement stratégique Infrastructure ferroviaire (STEP) de la Confédération, précédemment Rail 2030.

Les déclarations spatiales concrètes ne contiennent aucune modification essentielle par rapport au Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail en vigueur, raison pour laquelle la participation de la population est limitée à la partie conceptionnelle, laquelle fait l'objet de la présente publication.

Les documents sont disponibles sur internet <http://www.bav.admin.ch> → Actualités → Consultations en cours → Plan sectoriel des transports. Ils peuvent aussi être consultés sur rendez-vous auprès de l'Office fédéral des transports, Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen.

L'Office fédéral des transports fournit des renseignements par téléphone (031 322 57 50) ou par courriel (sachplan.verkehr@bav.admin.ch).

Les requêtes doivent parvenir par écrit d'ici au 8 juillet 2011 à l'Office fédéral des transports, section Planification, 3003 Berne.

19 avril 2011

Office fédéral des transports